

COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APEL STE-MARIE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC STE-MARIE

TENUE LE 25 NOVEMBRE 2017
AU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

1. Mot de bienvenue et présentation du conseil d'administration

Lise Langelier, présidente de l'APEL souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle fait un retour sur la mission de l'APEL qui comme son nom l'indique vise à protéger notre environnement dans un contexte de lac navigable parce qu'un lac en santé protège la valeur de nos propriétés. Elle insiste sur le fait que l'APEL s'occupe des préoccupations tant des propriétaires riverains que ceux des arrière-lots. Elle souligne que l'APEL existe pour vous donner l'occasion de partager vos préoccupations, être informés des enjeux environnementaux, être informés des projets municipaux pouvant avoir une conséquence sur nos taxes. L'APEL vous permet d'avoir des administrateurs qui exercent pour vous une vigie sur les différents enjeux.

Elle présente le conseil d'administration.

- Lise Dassylva, vice-présidente et présidente 2016-2017, des rôles qu'elle a maintenus depuis les 30 dernières années. M. Beaulieu ajoute qu'elle est la fondatrice de l'APEL Ste-Marie ce qui lui vaut d'être chaudement applaudie.
- Michelle Toulouse, trésorière, qui s'est jointe l'année dernière et qui fut notre déléguée sur le comité nautique
- Brian Fahey, administrateur, qui de nouveau s'est joint au CA l'année dernière mais qui malheureusement n'a pu être présent aujourd'hui pour des raisons familiales.
- Alain Creton, administrateur de longues dates et qui n'a pu être présent aujourd'hui pour des raisons personnelles.
- Lise Langelier, présidente, s'est joint au CA en 2015 et fut élue présidente en 2016.

2. Lecture de l'ordre du jour 2017

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2016 est adopté par M. Peter Richardson et secondé par Madame Louise Martel.

3 points sont ajoutés au varia : Les castors, le myriophylle à épis et Hydro-Québec.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Denis Beaulieu et secondé par M. Sylvain Forget.

3. Bilan du plan d'activités 2016-2017

Dès la première rencontre du CA, l'équipe s'est fait un devoir d'identifier dans un plan de travail

- Les préoccupations soulevées lors de l'assemblée générale de l'année dernière.
- Les différents projets de la municipalité faisant l'objet d'enjeux pour l'APEL principalement entourant l'eau potable, l'usine de traitement des eaux usées et le rejet de ses effluents, ainsi que les règlements d'emprunts ayant pour conséquence d'augmenter nos taxes.
- Les défis entourant la pérennité de l'Association.

4 axes de travail importants ont jailli de ce plan.

- Une participation active au comité nautique visant la mise en place de solutions tenant compte des priorités de l'APEL. Lise Langelier tient ici à souligner la persévérance et le leadership que Michelle Toulouse a assumé au sein du comité nautique.
- Un suivi ponctuel des projets municipaux.
- L'élaboration d'un projet environnemental afin de donner suite au rapport de O'Bio Environnement de 2015 et profiter du même coup de la subvention municipale.
- L'élaboration d'un plan de communication visant à bien communiquer la mission de l'APEL et à augmenter notre membership et par conséquent, inspirer plus de gens à se joindre au CA.

3.1 Comité nautique

Michelle Toulouse présente la composition du comité nautique de 2017 soit :

- Madame Chantal Valois, conseillère municipale
- M. Mathieu Harkins, conseiller municipal
- M. Gilles Verdon, président, association nautique
- M. Serge Roberge, président, APEL St-Joseph
- M. Alexandre Sarrazin, directeur récréotouristique, municipalité
- Madame Ruth Paré, inspectrice en environnement
- M. Reynald Veilleux, responsable du débarcadère
- Madame Michelle Toulouse, Trésorière, APEL Ste-Marie

Elle mentionne par la suite les enjeux soulevés l'année dernière lors de l'AGA soit la sécurité des baigneurs, les effets de fortes vagues sur l'érosion des berges par la pratique entre autres du surf et du flyboard, l'ajout de zones de conservation sur le dépliant nautique tel que recommandé dans le rapport O'Bio Environnement de 2015, et l'homologation du parcours nautique.

Beaucoup d'efforts et un travail de collaboration avec le comité nautique, la municipalité, le responsable du débarcadère ont permis les réalisations suivantes :

- Un balisage fut effectué auprès de municipalités principalement l'Estérel et Saint-Donat afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de nautisme et leurs facteurs de succès.
- Au niveau de la patrouille nautique, le comité s'est empressé de revoir le mandat afin de rendre la pratique du nautisme sûre et agréable et de protéger l'environnement. Pour une première fois, la municipalité fut accréditée par le DPCP (Directeur de poursuites criminelles et pénales) ce qui signifie que les agents d'autorité ont tous les pouvoirs pour appliquer les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada ainsi que les règlements municipaux. Aussi, les patrouilleurs nautiques auraient eu la possibilité d'émettre des constats d'infraction au besoin. De plus, le comité a élaboré des processus de travail et s'est doté d'outils pour avoir des métriques et ainsi mieux encadrer la patrouille nautique (rapport

d'événements, rapports journaliers de présence sur le lac). Il importe de comprendre que nous visons dans un premier temps, la sensibilisation et l'éducation avant la remise de constats d'infraction. Cependant dans les cas extrêmes, il faut avoir les outils pour réagir.

- Réseautage : L'établissement d'un réseau de contacts avec des municipalités, Transport Canada et le DPCP, fut démontré lors du balisage, comme un facteur clé de succès. La municipalité de Saint-Adolphe d'Howard est maintenant considéré comme chef de file par le Transport Canada.
- Dépliant nautique : Le comité de 2016 avait convenu de ne pas le réviser vu le travail réalisé par le passé et les coûts associés à la production du dépliant.
- Parcours nautique : à l'AGA de l'année dernière, il fut demandé de déplacer le parcours nautique. Nos recherches ont confirmé que le parcours fut homologué par le Transport Canada et pour le déplacer, il faudrait reprendre un processus exigeant des consultations publiques, faisant la démonstration claire des problèmes et la proposition de solutions alternatives. Ce processus prend environ deux ans.

Les constats :

La firme Delta embauchée par la municipalité pour assurer la patrouille nautique n'a pas été à la hauteur des attentes compte tenu de tous les efforts déployés.

- Peu de rapports journaliers complétés.
- Aucun avertissement formalisé (sensibilisation).
- Aucun constat d'infraction émis.
- Très difficile à rejoindre.

Il est très difficile de trouver une firme qui serait intéressée à faire la patrouille nautique. Lors du balisage en avril 2017, les municipalités ont mentionné parmi les facteurs à succès, l'embauche d'étudiants en techniques policières accrédités par le DPCP. Ce qui devient la meilleure option.

Michelle explique la complexité du dossier et que bien qu'il reste beaucoup de travail à réaliser, la meilleure approche demeure la théorie des petits pas puisque 3 juridictions déterminent les règles qui nous entourent : Transport Canada donc le gouvernement fédéral définit les règles entourant la navigation sur les plans d'eaux, le gouvernement provincial gère tout ce qui concerne les fonds des lacs et la municipalité définit celles qui encadrent les rives.

Ce dossier a soulevé beaucoup de commentaires et de questions dans l'assistance. A qui revient la responsabilité du contrat avec la firme Delta ? Quelles sont les prochaines étapes ? Combien vaut le contrat accordé à la firme ? Est-ce payé à même nos taxes ? A qui appartient le bateau de la patrouille ? Quel est le mécanisme du DPCP, est-ce des contreventions en vertu de la loi marchande ? Pouvons-nous embaucher des étudiants qui demeurent dans la région ?

La responsabilité du contrat de la firme appartient à la municipalité et elle fut autant déçue des constats. La patrouille nautique est payée par la vente des vignettes. Le bateau appartient à la municipalité. Nous ne savons pas combien vaut le contrat accordé à la firme mais la valeur n'est pas très élevée. Les critères d'embauche des étudiants n'ont pas été déterminés. Le mécanisme du DPCP vise le respect de la loi marchande et des règlements municipaux et adresse bien sûr, le bruit, la sécurité des baigneurs etc. Le balisage et l'expérience passée ont démontré que l'embauche d'étudiants de la région n'est pas idéale vu les liens de familiarité et les attaques personnelles auxquelles ils peuvent faire face.

Lise Langelier conclut en mentionnant les efforts réalisés et soulève l'importance de ce comité pour nous permettre d'avoir une patrouille rencontrant nos attentes et que les efforts à venir doivent aussi considérer l'entente avec la Sûreté du Québec. M. Forget recommande que la SQ soit présente lors des week-ends les plus achalandés. Elle tient une fois de plus à souligner l'excellent travail de Michelle Toulouse qui fut applaudi par l'assistance.

3.2 Projets municipaux

TRAVAUX PUBLICS

Projet de raccordement à l'aqueduc et aux égouts des résidences de la 329 sur une distance de 2.4KM. Notre inquiétude est en relation avec la capacité de l'usine à traiter ce volume additionnel. Une subvention de 2,6M\$ avait déjà été accordée dans ce projet. Les coûts sont évalués à 10M\$ dont 50% sont assumés par le Ministère du Transport du Québec. Le projet est interrompu et est sous analyse en attente du MTQ pour la validation de certains points techniques et détail de procédures. Quant à l'effet du volume additionnel sur la capacité de l'usine de traitement des eaux usées, voir le point sous « l'usine de traitement des eaux usées et le rejet de ses effluents »

Mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression du village – Règlement 832 - déjà présenté sous les règlements 813 – 817 refusés par les citoyens. Une nouvelle subvention de 1.5M\$ a été obtenue réduisant le coût par unité de 370\$ à 270\$. Le projet doit être approuvé par les citoyens visés qui ont déjà reçu une correspondance à cet effet. Tel que le projet de loi 122 le stipule, puisque le règlement d'emprunt ne touche pas l'ensemble de la municipalité, un registre de signatures sera mis à la disposition des citoyens qui s'y objecte le 29 novembre prochain. Une fois approuvé, les travaux devraient débiter dès le printemps 2018.

Travaux d'installation de purges automatiques aux extrémités du réseau d'eau potable – Règlement 828. Ce projet vise à réguler le taux de chlore résiduel conformément au règlement sur la qualité de l'eau potable et ce, principalement pour les résidences en bout de ligne dont le niveau de chlore résiduel peut varier considérablement lors de bris. Les coûts sont entièrement couverts par la subvention dans le cadre du programme de la TECQ. (Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence)

Usine de traitement des eaux usées et rejet de ses effluents

Les eaux usées subissent quelques étapes de traitement dans nos stations d'épuration avant d'être rejetées :

- Un traitement mécanique par décantation et tamisage dans les étangs aérés.
- Un traitement biologique permettant l'élimination des matières organiques et minérales par la culture microbienne et par ajout d'oxygène via l'aération.
- Un traitement chimique visant à doser correctement la concentration de phosphore par l'ajout de produits chimiques.
- Une filtration granulaire
- Une désinfection au UV par ozonisation ou par le chlore pour tuer les germes pathogènes.

Pour respecter les normes du MDDELCC (Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques), la municipalité doit procéder à des tests réguliers et en cas de bris augmentant le rejet normal des effluents. Les tests réalisés rencontrent les exigences du MDDELCC en qui concerne les objectifs environnementaux de rejets (OER).

La question fut adressée à la municipalité à savoir si on peut espérer ne plus faire de rejet dans le lac Ste-Marie. Les coûts pour trouver et mettre en place les infrastructures requis pour un autre site de rejet seront extrêmement dispendieux. On parle de plusieurs millions de \$. Est-ce que l'investissement en vaut la peine alors que nous respectons les normes actuelles et que le MDDELCC nous a assuré que notre station d'épuration est parmi les plus performantes en matière de qualité de filtration ?

Cependant la municipalité nous a assuré qu'elle poursuit ses efforts afin de mettre en place des solutions permettant d'améliorer la qualité de filtration et la qualité des rejets. En effet, une analyse profonde des plans de l'usine a été complétée et les équipes municipales visent maintenant à développer des solutions qui devront être approuvées par le MDDELCC.

De plus, une analyse de la capacité résiduelle a été réalisée en considérant l'ajout potentiel d'environ 300 unités d'habitations et 110 résidences et fut déposée auprès du MDDELCC. Les résultats démontrent que l'usine peut traiter le volume. Aussi le point concernant, le projet de raccordement aux égouts des résidences de la 329, ne pose pas de problème quant à la capacité de l'usine à traiter ce volume additionnel si le projet va de l'avant.

- **Traitement des eaux parasitaires :** Le traitement des eaux parasitaires est un des objectifs que s'est donné la municipalité qui contribuera à améliorer la qualité et la quantité de traitement et par conséquent améliorera la qualité des rejets. Aussi deux projets seront réalisés conjointement en 2018 soit améliorer l'étanchéité des regards et effectuer un gainage structurel.
- **Meilleure étanchéité des regards.** Des inspections ont été faites dans le village dans un secteur plus problématique au printemps et en été pour analyser les débits. Cette inspection au moyen d'une télé sera effectuée dans tout le secteur village. Par la suite des plans et devis seront préparés pour corriger les situations et réduire ainsi l'apport des eaux parasitaires de manière importante.
- **Gainage structurel.** Règlement d'emprunt 827. Ce projet vise à prolonger la durée de vie du réseau sanitaire du secteur village réduisant ainsi la charge d'eau issue d'infiltration à traiter à l'usine. Les coûts sont couverts par une subvention dans le cadre du programme de la TECQ.

ENVIRONNEMENT

Lise Langelier et Michelle Toulouse ont rencontré Madame Julie Lafontaine, directrice en urbanisme et environnement ainsi que Madame Ruth Paré pour comprendre quels sont les efforts que la municipalité met de l'avant afin de protéger notre environnement.

- Un programme d'aide financière accordé aux associations pour le développement d'un projet environnemental propre à leurs enjeux. Ceci peut servir à payer par exemple une partie des coûts de tests d'eau ou tout autre projet que l'association vise en matière d'environnement.
- Journée de l'environnement – 3 juin 2017. Un kiosque d'information a permis à plusieurs citoyens de venir s'informer sur les enjeux de l'environnement, la qualité d'eau potable, et sur les plantes envahissantes tel que le myriophylle à épi. De plus, il était offert à la population de procéder à des tests de leur eau potable 50% des coûts. Des petits arbres visant le reboisement furent offerts gratuitement.
- Campagne « lavons nos embarcations ». Afin d'éviter la contamination de nos lacs par la mise à l'eau d'embarcations motorisées ou non provenant d'autres lacs, des affiches furent mises à des points stratégiques invitant les usagers à nettoyer leurs embarcations.
- Plantation d'arbustes et arbres dans les bandes riveraines appartenant à la municipalité (ruisseaux – zones humides) pour diminuer les foyers d'érosion. Celui du débarcadère de notre lac n'a pas été réalisé mais Madame Lafontaine nous a assuré que ce sera complété en 2018.
- Embauche de deux agents en environnement. Les agents ont eu pour mission de visiter les 22 propriétés identifiées non conformes soit, dans le rapport O'Bio Environnement de 2015 soit, par des photos aériennes) – 6 avis ont été donnés et 6 propriétés feront l'objet de suivis prioritaires. Au même moment, ils procédaient à des inspections visuelles des fosses septiques.
- Réseau de surveillance volontaire des lacs. Normalement 4 tests de transparence sont exécutés par année mais la gestion du RSVL appartenant au MDDELCC a eu des difficultés cette année à mettre le nouveau programme en place. Aussi 2 tests ont pu être complétés. Les résultats seront disponibles vers la fin de l'année et une fois, disponibles seront mis sur le site de l'APEL »

Lise Langelier mentionne avoir été avisé de situations problématiques en matière d'environnement. Un concernant l'avis d'ébullition préventif et le fait que plusieurs personnes furent indisposées avant de recevoir l'avis. Ce dossier a fait l'objet de la une de l'INFO Du Nord de Ste-Agathe. De plus, dans la même période, une inondation à la station d'épuration a causé un léger incendie augmentant le volume de rejet dans le lac Ste-Marie. Après vérifications auprès de la municipalité, du MDDELLCC, du CEQ, il appert que l'avis d'ébullition préventif causé par la baisse d'eau au lac à la Cabane n'était pas obligatoire car les normes étaient malgré tout rencontrées. La municipalité voulait prévenir ses citoyens sur la baisse du niveau d'eau car cette baisse peut engendrer un traitement plus chloré pour détruire les microorganismes qui se trouvent davantage à la surface du lac. Lise Langelier a mentionné à la municipalité qu'il était toutefois étrange que des personnes furent malades en consommant l'eau immédiatement avant l'avis d'ébullition. La direction de la santé publique fut mise au fait de l'incident par une citoyenne et a maintenu l'avis pendant 1 mois.

L'inondation à la station d'épuration a en effet augmenté le nombre de rejets de moins de 25% mais des tests ont été réalisés à la sortie du rejet immédiatement après le bris et deux semaines après. La procédure mise en place par le MDDELLCC fut suivie à la lettre par la municipalité. De plus, elle a immédiatement mis un tuyau pour retourner les rejets dans les étangs aérés. Le MDDELLCC et le CEQ se sont dits très satisfaits de la rapidité d'action de la municipalité.

Un problème d'algues fut soulevé sur Val de Loire près des îles habitées. Milaine Richer Bond, biologiste qui était dans les parages s'est offerte à aller visiter le site en question. Ces algues ressemblent à une certaine boue noire. Elles ne mettent pas la santé des gens en danger cependant elles pourraient être développées par un apport important de phosphore. Lise Langelier a eu des discussions avec Julie Lafontaine et des tests seront conduits l'an prochain ainsi qu'une inspection visuelle des sites environnants pour voir l'étendue des algues. De plus, Lise Langelier a recommandé des inspections des fosses septiques sur les propriétés plus âgées qui n'ont pas fait l'objet de suivis depuis plusieurs années. A suivre...

Une autre plainte dont nous avons omis de discuter à l'AGA concerne le champ d'épuration sur Montée Val de Loire appartenant au groupe Verdier. Le champ n'était pas entretenu selon les règles. Un deuxième avis a été émis et il semble que des travaux ont finalement été réalisés pour tailler la végétation sur le champ.

3.3 Projet environnemental

Comme mentionné plus tôt, la municipalité accorde une subvention aux diverses associations leur permettant de réaliser un projet portant sur les enjeux de l'environnement. La subvention équivaut à 50% des coûts d'un projet jusqu'à un maximum de 1000\$. L'APEL poursuivait deux objectifs ; elle voulait donner suite au rapport de O'Bio Environnement sur l'érosion et elle voulait s'assurer de la priorité de cet exercice par rapport à des tests d'eau ou autre.

Un mandat a donc été confié à Milaine Richer-Bond afin d'identifier les foyers d'érosion, faire un suivi sur l'érosion des berges et préparer une fiche de sensibilisation en lien avec les bonnes pratiques entourant les plantes aquatiques. Le projet fut accepté par la municipalité et nous avons obtenu une subvention de 575\$ pour couvrir 50% des coûts totaux de 1150\$.

Les résultats de ce projet furent l'élaboration d'une fiche de sensibilisation aux plantes aquatiques, un rapport adressant les foyers d'érosion présentant près de 59 sites problématiques. Ce rapport va nous permettre de rencontrer différents intervenants pour remédier à la situation car l'apport de sédiments dans le lac provenant de cette érosion contribue à la prolifération des plantes aquatiques favorisant même la croissance des plantes envahissantes.

Ces documents seront bientôt disponibles sur le site et vous êtes invités à les consulter et nous faire part de vos commentaires.

3.4 Plan de communication

Le conseil d'administration s'est donné comme objectif de mieux faire connaître notre association et assurer sa pérennité.

Constats 2016

Bien que nos finances se portent bien, le nombre de membres semble aller en diminuant plutôt qu'en augmentant. Ainsi le nombre d'adhésions renouvelées pour la période de 2017 n'était que de 63. 80 ne furent pas renouvelées et ce, sur un potentiel d'environ 330 propriétaires. De plus, nous avons perdu au fil des ans, les coordonnées de nos membres, adresses courriel, numéros de téléphone, adresses rendant difficile le partage d'informations.

La participation à l'Assemblée générale est peu élevée (environ 25 personnes). Il semble y avoir un manque d'intérêt envers l'association.

Finalement, il est très difficile de recruter parmi nos membres actuels des candidatures pour participer au conseil d'administration.

Donc, notre plan visait à :

- L'amélioration et la poursuite de la mise à jour du site WEB pour y retirer toutes les informations périmées et faciliter sa navigation.
- L'élaboration d'une liste de propriétaires à partir d'anciennes listes, d'étiquettes fournies par la municipalité.
- La préparation d'un feuillet d'informations que vous avez tous reçu lors de la convocation à l'AGA.
- Une rencontre face à face avec les propriétaires pour leur présenter le feuillet et les avantages de faire partie de l'APEL Ste-Marie.

Résultats

80 propriétés ont été visitées. Une moyenne de 20 à 30 minutes est requise pour bien informer les gens. 28 nouveaux membres ont immédiatement adhéré payant leurs cotisations sur le champ. Plusieurs nous ont informé être intéressés à se joindre et à nous faire parvenir leur cotisation plus tard. Nous avons également conclu 6 renouvellements. Nous possédons maintenant une banque de courriels de 120 propriétaires.

Bien que nous n'ayons pas pu visiter l'ensemble des propriétaires, ce porte à porte nous a permis d'obtenir plusieurs commentaires et fut des plus enrichissant pour nous. Nous allons donc poursuivre au cours de l'année.

Madame Mireille Langlois n'était pas dans l'assistance étant à l'extérieur du pays mais nous tenons sincèrement à la remercier puisque comme membre, elle a accepté de nous prêter main forte dans le porte à porte.

4. Présentation de Madame Milaine Richer Bond

Madame Milaine Richer Bond a obtenu son baccalauréat en sciences biologiques, option écologie, de l'Université du Québec à Montréal en 2008 et son diplôme d'études techniques au cégep de Baie-Comeau en aménagement cynégétiques et halieutiques (chasse et pêche) en 2005. Milaine a créé son entreprise O'Bio Environnement en 2014 afin d'offrir des services de caractérisation et d'interprétation environnementale et se spécialise dans le domaine de la santé des lacs et des plantes aquatiques. Elle a habité Saint-Adolphe d'Howard pendant 7 ans et connaît bien la réalité de la municipalité et du lac Sainte-Marie. En 2015, elle a rédigé le rapport sur les plantes aquatiques et l'état global du lac.

Milaine présente la fiche de sensibilisation sur les plantes que vous retrouverez à la fin de ce compte rendu.

LES CANARDS

Les canards, surtout les jeunes, contribuent à la détérioration de l'eau de baignade, car leurs fientes sont gorgées de coliformes fécaux et de phosphore. Il est suggéré d'éviter de nourrir les canards pour accroître leur présence. Une présence modérée peut toutefois être bénéfique, surtout les espèces herbivores tel que le colvert.

LE CASTOR

Le castor est herbivore donc se nourrit de plantes aquatiques et coupe des arbres riverains. C'est le seul qui peut faire le ménage d'une rive sans avoir un ticket. Il préfère les feuillus : bouleaux, saules, peuplier. Il est bien de les protéger contre le castor au moyen d'un treillis métallique ou de la peinture mélangée avec du sable. La présence de castors peut contribuer à régulariser la densité de plantes aquatiques.

Question adressée : A quel moment doit-on se préoccuper de la densité de la population ? Il semble y avoir une importante densité près de la rivière Dépatie. De plus, une préoccupation existe quant à la possibilité d'infections surtout avec les enfants qui jouent sur le terrain et peuvent être contaminées par leurs parasites.

Réponse : il est vrai que nous pouvons contacter le parasite du castor, la Giardia mais les cas sont plutôt rares. Les castors une fois avoir mis bas leurs petits vont probablement changer de territoire. Par contre, si nous sommes vraiment préoccupés, nous pouvons contacter la municipalité. C'est bien de faire un trappage pour la fourrure mais faire un trappage systématique n'est pas acceptable.

L'ARRACHAGE DES PLANTES AQUATIQUES

L'arrachage des plantes provoque l'érosion du fond du lac ce qui engendre des conséquences sur la qualité de l'eau et favorise l'habitat pour la prolifération des plantes. En effet, lorsqu'on arrache la plante, la terre au fond de l'eau prise avec les racines s'écoule, les sédiments sont déplacés et la croissance se poursuit. Dans la zone de baignade, si les plantes sont dérangeantes, il est plutôt recommandé de les couper. Ainsi la stabilité des sédiments est maintenue et on améliore la clarté de l'eau.

LE MYRIOPHYLLE À ÉPI

Il faut être vigilant et savoir comment l'identifier pour éviter son apparition et sa prolifération. Cette espèce est très envahissante et problématique. Lise Langelier mentionne avoir participé à une conférence du CRE (conseils régionaux en environnement) des Laurentides et il est important d'être capable d'identifier cette plante nuisible.

ATTENTION AUX ENGRAIS

Ne pas utiliser d'engrais autour des lacs. Le ruissellement des engrais vers le lac favorise la prolifération de plantes aquatiques.

Question : Est-il possible de sévir les contrevenants ? Madame Richard partage son expérience au lac où elle habite et la meilleure façon serait d'envoyer une note à tous les citoyens. Ce point est retenu comme action pour sensibiliser les propriétaires.

OBSERVER

Les plantes aquatiques offrent un habitat exceptionnel pour la faune : oiseaux, poissons, amphibiens, reptiles, mammifères. De plus, la diversité végétale est intéressante quand on s'y attarde. Les observations pourraient vous surprendre.

5. AUTRES DOSSIERS

L'APEL est sollicité par d'autres associations pour joindre leur mouvement. Bien entendu, l'APEL se préoccupe surtout des enjeux qui pourraient avoir un impact sur ses membres.

5.1 Regroupement québécois des propriétaires riverains

En 2015, le Regroupement des Associations de cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS) a mis sur pied un comité de travail pour résoudre une problématique précise, celle de la surévaluation des propriétés riveraines. Le RQPR vise à rassembler et soutenir l'ensemble des propriétaires riverains et leurs associations afin de favoriser la recherche de solutions à des enjeux et dossiers d'intérêts communs, notamment celui de la taxation municipale, et ce, dans le but ultime de protéger le patrimoine des générations présentes et futures.

Comme prochaines étapes, le RQPR veut augmenter le nombre d'associations adhérant à ce dossier et faire un comité de travail en novembre dans le but de pouvoir élaborer une recommandation. A ce jour, l'APEL n'a reçu aucune invitation.

5.2 Regroupement des associations de Saint-Adolphe D'Howard pour la mise en place d'un encadrement de la location court-terme.

Actuellement, aucune réglementation municipale encadre la location courte-durée sur l'ensemble de son territoire rendant non imputables les propriétaires des actions de leurs locataires. Plusieurs enjeux sont constatés – bruit, déchets, surutilisation des fosses septiques, feux d'artifices, feux extérieurs même en période de sécheresse, noyade etc.

Seules deux (2) municipalités des Laurentides, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Adolphe d'Howard n'ont pas d'encadrement pour la location courte-durée. Trois (3) municipalités, soit Montcalm, Wentworth-Nord et Lac Supérieur sont en processus avancé de mettre une réglementation restrictive sur la location court-terme (automne 2017).

Toutes les autres municipalités ont une réglementation spécifique encadrant la location court-terme (10 municipalités), parfois même plus contraignante que celle du ministère du tourisme.

La loi provinciale via le ministère du tourisme du Québec définit la location court-durée pour toute location de 31 jours ou moins.

Tous les propriétaires sur le territoire Québécois qui veulent faire de la location courte-durée **doivent obligatoirement** faire une demande d'attestation de classification à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), organisme mandaté par le Ministère du Tourisme pour délivrer les attestations de classification.

Selon la loi, toute personne qui offre de l'hébergement à des touristes contre rémunération sans détenir d'attestation de classification **commet une infraction**. Les propriétaires doivent aussi respecter plusieurs règles et comprendre que c'est une activité commerciale à déclaration obligatoire afin d'avoir leur accréditation.

Il est important de noter que l'objectif n'est pas de bannir la location mais de mieux l'encadrer afin de protéger notre environnement et notre qualité de vie.

Le regroupement propose comme prochaines étapes : l'élaboration d'une recommandation commune à déposer fin septembre et la mise en place des recommandations par la municipalité - Janvier 2018. Les dates ont depuis les élections municipales été déplacées. Cependant, il est bon de préciser que le maire Charbonneau s'est engagé dans son programme électoral à régler la location à court terme et Madame Richard mentionne que c'est un enjeu qu'elle avait déjà adressée à Madame Julie Lafontaine. A suivre...

Question adressée : Comment est régi la location à plus long terme ? La réponse est inconnue. A suivre...

6. Finances

État des revenus et dépenses - 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017

Revenus

Encaisse au 31 octobre 2016		4 199,60 \$
Revenus		
Dons et Adhésions 2016-2017	2 350,00 \$	
Dons et Adhésions 2017-2018	1 240,00 \$	
Subvention municipale - premier versement	287,50 \$	
Test paypal	0,28 \$	
Total revenus		3 877,78 \$
Total		8 077,38 \$

Dépenses

Assurance responsabilité 2016-2017	832,50 \$
Assurance responsabilité 2017-2018	832,50 \$
Correspondance et envois postaux 2016	275,27 \$
Correspondance et envois postaux 2017	579,94 \$
Informatique - achat ordinateur, logiciels et disque externe	811,60 \$
Informatique - mise à jour du site et hébergement	712,85 \$
Renouvellement casier postal	186,26 \$
Dépenses diverses - frais bancaires, registre d'entreprise, etc.	113,35 \$
Total	4 344,27 \$

Encaisse au 31 octobre 2017	3 733,11 \$
------------------------------------	--------------------

Lise Langelier mentionne que des dépenses additionnelles hors de l'ordinaire ont été approuvées cette année. En effet, nous avons dû payer la prime d'assurance de l'année dernière et de cette année. De plus, des dépenses ont été engagées pour l'achat d'un ordinateur puisque celui qui nous avait été légué n'était plus très fonctionnel et l'ensemble des logiciels étaient désuets.

De plus, un engagement avait été pris pour la mise à jour du site WEB.

Précision concernant les adhésions 2017-2018. Ce sont les adhésions que nous avons comptabilisées au 31 octobre. L'envoi de la convocation et de la fiche d'adhésion s'est faite après cette date.

7. Priorités 2017-2018

Dossier nautique

Maintenir notre participation active au **comité nautique** afin de nous assurer du respect de la réglementation et poursuivre la sensibilisation auprès des usagers à la sécurité des autres, à la protection des rives et intérêt public.

Vieux pont de bois – voir son niveau de dangerosité pour les activités nautiques et les solutions qui peuvent être mises en place.

Bouées : Adresser les enjeux (bouées qui se décrochent, dates de mise en place et retrait, inspection durant l'été, etc.) et proposer des solutions.

Panneaux flottants – ajouts de pictogrammes et évaluation des endroits plus problématiques.

Qualité de l'eau

Tests d'eau : revoir les lieux des tests – sonder les endroits plus profonds afin de mesurer adéquatement le niveau de phosphore.

Lavons nos embarcations : Remorques des entreprises de ventes et entreposage de bateaux - Sensibilisation auprès de propriétaires de débarcadères privés

Érosion des berges : Pratique du surf et du flyboard – voir comment mieux encadrer ou limiter ces activités - Élaborer un plan de travail pour mettre en place les recommandations du rapport sur l'érosion des rives.

Suivi des dossiers municipaux en ligne avec les 3 enjeux identifiés plus tôt : Règlements d'emprunts et les effets sur notre taxation - Qualité de filtration et rejet des effluents. Obtenir plus d'expertise dans ce domaine - L'accessibilité à l'eau potable et sa qualité.

Protection de la faune : Continuer à sensibiliser les usagers sur la nécessité de ne pas nourrir les canards - Protection des zones de nidification ; voir comment protéger ces zones - Ensemencement de poissons : valider avec environnement les pour et les contre.

Suivi de dossiers communs de diverses associations.

Projets : RQPR – Location à court terme

Mise en place d'un forum de discussion avec le lac Théodore et le lac St-Joseph pour partager les enjeux d'environnement et la mise en place de solutions. Par ailleurs, Lise Langelier informe que le président du lac Théodore a identifié l'évolution d'algues bleues dans leur lac.

Poursuite du plan de communication

8. Varia

Le myriophylle à épi : Lise Langelier mentionne la conférence de presse du CRE et demande l'aide de bénévoles (1 ou 2) afin d'inspecter notre lac. 40 lacs des Laurentides sont atteints. Le CRE a mis de l'avant ce projet dans la région du MRC d'Argenteuil et s'engage à former les bénévoles. Il s'agit de consacrer une ou deux journées à l'inspection de notre lac. Avec les associations du lac Théodore et du Lac St-Joseph,

nous souhaitons créer un bassin de bénévoles. Pour les intéressés, svp envoyer un courriel à Info@apelstemarie.com. La présentation du CRE est disponible sur le site et nous analyserons la faisabilité d'ajouter des liens ou autres documents pertinents sur notre site.

Hydro-Québec : Une étudiante en doctorat géopolitique est intéressée de connaître votre opinion sur ce sujet. Le projet de construction Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur constitue l'un de ses terrains d'étude. Les récentes nouvelles à l'effet qu'Hydro-Québec avait accepté de faire de l'enfouissement en Estrie sur une distance de 15km alors que nous demandions la même chose sur 10Km soulève beaucoup de mécontentement. Madame Richard en profite pour annoncer la manifestation de demain et invite les gens à aller voir sur le terrain. 15 lacs seront touchés par ce projet. Elle souligne que les travaux ont débuté alors que les animaux établissent leurs nids pour mettre bas et déplore le peu d'intérêt d'Hydro-Québec envers l'environnement. D'autant plus que cette nouvelle ligne desservira les périodes de pointes de Saint-Sauveur et de Mont-Tremblant en plus de faciliter la mise en place d'un centre d'achat à Saint-Adèle et que Saint-Adolphe d'Howard ne manque pas d'électricité. Une bonne nouvelle cependant alors que les maires en place avant les élections n'appuyaient pas tous Saint Adolphe, les nouveaux maires ont unanimement demandé à Hydro-Québec la suspension des travaux.

9. Parole de la représentante du maire – Madame Monique Richard

Madame Monique Richard – conseillère municipale réélue – Arts, culture et patrimoine.

Elle a à cœur le développement culturel de Saint-Adolphe d'Howard. Sous son leadership, la création d'un OSBL Arts et culture ainsi que plusieurs expositions en arts visuels et patrimoniales ont été réalisées. Elle siège comme administratrice au Conseil de la culture des Laurentides. De plus, elle est comédienne-chanteuse et professeur contractuel à l'école Nationale de Théâtre, on a pu la voir dans différents spectacles tels que Les Belles-Sœurs, Les girls à Clémence, les Nonnes etc. Soyez à l'affiche car elle a accepté de nouveau un rôle dans les Belles-Sœurs.

Madame Richard a pris beaucoup de notes et s'est engagée à partager ces points avec le Conseil municipal. Elle demande qu'on lui fasse parvenir une copie de la présentation et qu'on lui transmette les points importants où la municipalité peut nous aider car le budget sera déterminé la semaine prochaine.

10. Nomination et élection du CA

Départs :

Madame Lise Dassylva, actuellement vice-présidente nous quitte après plus de 30 années de dévouement au sein du conseil d'administration de l'APEL. Madame Dassylva est chaudement applaudie par l'assistance.

Monsieur Alain Creton libère également sa place pour poursuivre d'autres projets personnels.

Se représentent :

Lise Langelier, présidente
Michelle Toulouse, trésorière
Brain Fahey, administrateur

Lise Langelier souligne l'aide de M. Gilles Chamberland qui a accepté de faire de la vigie pour nous donner un coup de main et fait de la recherche sur plusieurs sites.

Besoins :

Pour assurer la poursuite de nos priorités, nous espérons recruter au moins 3 à 4 nouvelles personnes sur le conseil d'administration. La définition des postes et responsabilités sera déterminée par la suite.

M. Pierre Latulippe et M. Gilles Langevin ont accepté de se joindre au CA. Madame Thérèse Légaré a également accepté de se joindre après l'Assemblée Générale.

11. Levée de l'Assemblée

L'assemblée générale annuelle de 2017 est levée à 12.15. Proposé par M. Peter Richardson qui insiste pour qu'on mentionne sa satisfaction, l'enthousiasme qui s'est dégagée et surtout le fait que le CA a bien saisi les différents enjeux. Secondé par M. Forget.

Lise Langelier remercie les participants et souligne que le prochain AGA se fera plus tôt pour permettre aux 'snow birds' de participer.



PLANTES AQUATIQUES PRÉVENTION, ACTIONS...

Comment agir ? Quoi faire ?

Les riverains rapportent souvent que les plantes aquatiques prennent de plus en plus de place sur le littoral associé aux propriétés riveraines et sont **nuisibles** aux usages récréatifs (ex. **baignage**, **navigation**). L'augmentation des plantes aquatiques est une conséquence des **pressions humaines** et de **phénomènes naturels**. Ces végétaux peu populaires protègent le lac de l'érosion du littoral et offrent un **habitat riche** pour la **faune aquatique**. Légalement, tout contrôle de végétation aquatique indigène est **interdit**.

Vaut mieux apprendre à vivre avec les plantes aquatiques !

Observez et profitez la biodiversité du lac



N'arrachez pas les plantes : Érosion = habitat propice = + de plantes

Entretenez les **systèmes sanitaires**, vidangez les fosses

N'utilisez pas d'**engrais** (chimiques et naturels)

Attention à l'**érosion** : chemins, sols à nu, vagues

Attention plante envahissante : **myriophylle à épis**

Ne pas nourrir les **canards**

ATTENTION

Érosion
Engrais
Installations septiques
Plantes exotiques
(myriophylle à épis)

CONTRÔLE

Aucun
Ne pas arracher
Favoriser les castors